



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1851

Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'association Les Grands Concerts jusqu'au 30 juin 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1851 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS
ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LES
GRANDS CONCERTS JUSQU'AU 30 JUIN 2023
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Les Grands Concerts organise une saison de concerts et assure la gestion annuelle de la Chapelle de la Trinité qui lui a été confiée en 1999 par la Ville de Lyon.

Elle a en charge la coordination de la programmation artistique orientée vers le baroque et invite chaque saison les plus grands artistes internationaux comme quelques jeunes talents lyonnais.

Ainsi pour la saison 2020-2021, malgré un contexte difficile, l'association a continué d'accueillir des ensembles musicaux, des manifestations pédagogiques, des concerts partenaires et donné des concerts (report de 19/20).

Une convention cadre et de mise à disposition signée le 10 juillet 2019 et prolongée par avenant, est arrivée à échéance le 30 juin 2022.

Devant l'intérêt du travail de cette association et pour lui permettre de poursuivre sa mission, la Ville de Lyon souhaite renouveler son soutien à l'association par une convention d'objectifs dont le nouveau terme est fixé au 30 juin 2023.

L'association perçoit une subvention annuelle inscrite au budget primitif (100 000 € sur l'exercice 2022) dédiée au fonctionnement de la Chapelle.

Pour votre information, il est précisé que la mise à disposition de la Chapelle de la Trinité est consentie à titre gratuit. La convention de mise à disposition est également en cours de renouvellement et fait l'objet d'un rapport au conseil présenté en séance du 7 juillet.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'association les Grands Concerts 2022-2023 est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET